

2022

Démarche qualité en cardiologie et radiologie interventionnelles 2022

Pr Henri-Jean PHILIPPE, Référent Chirurgie

Dr Sophie BATAILLE, Référente Cardiologie

Mme Hélène BUGEL, Référente Imagerie

APPEL
A PROJET

Contenu

Contexte et enjeux.....	1
Objectifs	2
Périmètre de l'appel à projet.....	2
Description des crédits	2
Modalités	3
Engagements	3
La sélection des projets.....	3
Le calendrier	4

Contexte et enjeux

L'activité chirurgicale est en diminution au profit de techniques interventionnelles peu invasives qui correspondent à des actes sous anesthésie qui sont soit à visée diagnostique soit à visée thérapeutique.

Ces gestes, réalisés sous contrôle endoscopique ou imagerie, ont de multiples apports par rapport aux interventions chirurgicales :

- Les pratiques interventionnelles, de par leur caractère mini-invasif, contribuent à la baisse de la durée de séjour du patient et favorisent donc l'activité en ambulatoire ;
- Pour les établissements de santé, la médecine interventionnelle va permettre de mobiliser moins de ressources et ainsi baisser les coûts.

Compte tenu des avantages de ces techniques, la Direction de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé et l'Observatoire Régional de la Chirurgie Ambulatoire ont réalisé un webinaire « Médecine interventionnelle ou chirurgie ambulatoire » en 2021 afin d'accompagner le développement de la médecine interventionnelle en Ile-de-France. Ce webinaire a permis de donner la parole aux professionnels de santé pratiquant ces techniques, de souligner l'importance d'appuyer les équipes engagées dans son déploiement et de soulever des points de vigilance et d'amélioration des pratiques.

Malgré le fait que ces actes soient réalisés dans des conditions proches de celles de la chirurgie ambulatoire, la démarche qualité propre à la chirurgie ambulatoire n'est souvent pas mise en œuvre, ce qui risque d'altérer la qualité de prise en charge du patient. Cependant, dans son rapport de juin 2021 « virage ambulatoire : pour un développement sécurisé », le haut conseil de la santé publique souligne la possibilité que la prise en charge interventionnelle non chirurgicale puisse bénéficier d'une organisation semblable à la chirurgie ambulatoire.

Les axes d'améliorations pourront concerner les éléments suivants :

- La **charte de médecine interventionnelle** ;
- La remise de documents type **passport ambulatoire** ou **passport acte interventionnelle** ;
- La **prescription anticipée de traitement** pour la période post interventionnelle ;
- La **consultation infirmière en pré intervention (ou information par la secrétaire médicale/Manipulateur d'Électro-Radiologie Médicale)** n'est pas mise en place dans tous les établissements de santé par manque de temps. Elle est pourtant fondamentale puisqu'elle permet de transmettre diverses informations au patient et de le rassurer ;

- Il est important de **définir avec précision le rôle de chaque professionnel dans le parcours** de prise en charge en médecine interventionnelle ;
- **L'appel des patients en pré et post intervention** ;
- L'existence d'un **circuit formalisé**, voire la réalisation d'un **chemin clinique par acte**.

La Direction de l'Offre de Soins, avec l'appui de l'Observatoire Régional de la Chirurgie Ambulatoire (ORCA) et des experts en médecine interventionnelle, a construit des exemples de parcours patient :

- [Parcours patient en radiologie interventionnelle.](#)
- [Parcours patient en cardiologie interventionnelle.](#)

Objectifs

L'objectif principal du présent appel à projet est d'accompagner les établissements de santé souhaitant mettre en place une démarche qualité, similaire à celle de la chirurgie ambulatoire, en cardiologie et radiologie interventionnelles.

Les objectifs secondaires sont :

- **Formaliser le parcours patient** pour permettre une prise en charge optimale en médecine interventionnelle ;
- Mettre en place une **organisation performante** ;
- Intégrer la nécessité d'une **formation préalable du personnel** pour la prise en charge interventionnelle équivalente à celle exigée dans les unités de chirurgie ambulatoire.

Périmètre de l'appel à projet

Les établissements de santé concernés sont ceux autorisés à pratiquer la radiologie et/ou la cardiologie interventionnelles, souhaitant formaliser les parcours de médecine interventionnelle en implémentant une démarche qualité.

Description des crédits

Les établissements retenus par l'ARS bénéficieront d'une subvention de 40 000 € afin d'améliorer la démarche qualité tout au long du parcours. Ces crédits pourront permettre de réallouer du temps paramédical pour une infirmière de coordination du parcours, de financer des équipements ou des formations...

Modalités

Composition du dossier de candidature :

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

- Informations générales et objectifs du projet ;
- Description du projet et de sa mise en place ;
- Présentation détaillée du budget ;
- Annexes.

Les dossiers ne présentant pas le budget détaillé du projet, le montant de l'aide attendue et son affectation, se verront opposer un refus préalable.

Modalités de dépôt des dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Agence régionale de santé d'Île-de-France pour réception au plus tard le 21 octobre 2022 sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr) via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demarche-qualite-actes-interventionnels>

Les dossiers électroniques déposés après échéance du délai de dépôt ne seront pas étudiés et se verront opposer un refus préalable.

Engagements

Les établissements candidats s'engagent à :

- Composer une **équipe projet** et **déterminer le rôle précis** de chaque professionnel ;
- Mettre en place les **documents nécessaires pour les patients** : livret d'accueil, passeport ambulatoire, ordonnance pré-intervention, fiches spécifiques concernant l'intervention, consentement écrit, lettre de liaison ;
- Mettre en place la **check-list de la HAS** spécifique à la radiologie/cardiologie interventionnelle ;
- Mettre en place un **appel pré et post intervention** systématique
- Mettre en place une **enquête PROM** pour apprécier la qualité de la prise en charge du point de vue du patient ;
- Réaliser un **bilan de mise en œuvre** de cette démarche à 6 mois et 12 mois.

La sélection des projets

Un comité de sélection est constitué auprès de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France. Il est composé de membres de l'Agence Régionale

de Santé Île-de-France, de membres de fédérations et de sociétés savantes, et de professionnels de santé experts en cardiologie et radiologie interventionnelles.

Le choix des candidatures repose notamment sur les critères suivants :

- Description du projet selon les éléments attendus dans le dossier de candidature ;
- Composition de l'équipe projet, avec le détail précis du rôle de chaque professionnel ;
- Qualité de la méthode de travail proposée ;
- Place accordée au patient et/ou à son entourage et aux aidants : qualité de l'information donnée au patient ;
- Utilisation d'outils recommandés par la HAS dans le domaine de la santé (Check-list) ;
- Estimation prévisionnelle des coûts et justification des crédits alloués ;
- Programme d'évaluation du projet détaillé permettant d'apprécier une mise en cohérence de l'ensemble du projet au regard de l'objectif et des ressources.

Le calendrier

Réponse à l'appel à projet au plus tard : **21 octobre 2022**.

Seuls les dossiers dûment remplis via le lien ci-dessous seront étudiés :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demarche-qualite-actes-interventionnels>

➤ **Personnes ressources :**

Pr Henri Jean PHILIPPE : henri-jean.philippe@ars.sante.fr

Olivier FERRAIN : olivier.ferrain@ars.sante.fr

Sophie BATAILLE : Sophie.bataille@ars.sante.fr



Agence Régionale de Santé d'Île-de-France
Immeuble le Curve, 13 rue du Landy,
93200 Saint-Denis
Tél 01.44.02.00.00

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr>
<http://www.sante-iledefrance.fr/>